

**MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE**

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS



☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45  
Remise le 11 Novembre 1948  
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2011

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mille onze, le dix-sept juin , à 19 heures 00 minute, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 10 Juin 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Christian MASSAUX, Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

**Etaient présents :** *Mr. MASSAUX, Maire – Mr LAHAYE – Mr MONDOLONI – Mme LAULAGNET  
Mr GOSSELIN - Mme LENAIN – Mr VAN GEERSDAELE Mme COCU –  
Mr MONNOYEUR – Mme MENEGON – Mme PARENT – Mr MARCEL –  
Mr SAROUILLE - Mme THERESINE – Mr KELLNER – Mme ZAREMBA –  
Mr PINEAU – Mme CARELLA – Mr LORTHIOIS – Mme MORIAU*

**Etaient excusés :** *Mme PAPI (pouvoir à Mr GOSSELIN)  
Mme MARTIN (pouvoir à Mme COCU)  
Mr BUFFET (pouvoir à Mr LAHAYE)  
Mr BOULANGER (pouvoir à Mme MENEGON)  
Mr LAMOUR (pouvoir à Mr MONDOLONI)  
Mme SEBAN (pouvoir à Mr PINEAU)  
Mme LAVALETTE (pouvoir à Mr LORTHIOIS)*

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Emmanuelle ZAREMBA.

-oOo-oOo-oOo-

Le procès-verbal du n'appelant pas de remarques particulières,  
est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la demande de subvention du Fonds Régional « Environnement, maîtrise de l'énergie » (F.R.E.M.E.) auprès du Conseil Régional de Picardie dans le cadre de l'étude « nuisances olfactives ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour .

-oOo-oOo-oOo-

## 1 – AFFAIRES ELECTORALES

### 1A Elections sénatoriales de septembre 2011 : Election des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants

Les principales caractéristiques du scrutin sont présentées en Conseil .

#### **Le Contexte de Verneuil-en-Halatte**

- La commune de V.E.H. se situe dans la tranche des communes de 3500 à 9000 Habitants .
- La commune doit désigner :
  - 15 candidats titulaires
  - 5 candidats suppléants

#### **Les modalités de constitution des listes**

- Les titulaires
  - Le scrutin est un scrutin de liste : les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste – art.7-2-a
  - la parité n'est pas obligatoire – art.8
  - Les candidats titulaires sont exclusivement désignés parmi les conseillers municipaux – art.6
  - Il n'y a pas d'obligation de constituer une liste entière (soit 15 noms) –art.8
- Les suppléants
  - Au nombre de 5, ils peuvent être choisis parmi les conseillers municipaux et les électeurs de nationalité française inscrits sur la liste électorale de la commune . Art.6
  - Sur une même liste doivent être inscrits les candidats Titulaires et les suppléants . Titulaires et suppléants sont élus simultanément . Art.7-2-a

## La composition des listes

### Groupe des élus de la liste « avec vous, pour l'Avenir de Verneuil »

#### Titulaires :

1-Christian MASSAUX  
 2-Robert LAHAYE  
 3-Claudine LAULAGNET  
 4-Gilbert GOSSELIN  
 5-Marie-Line LENAIN  
 6-Jean-Pierre VANGEERSDAELE  
 7-Catherine MARTIN  
 8-Ginette COCU  
 9-Guy MONNOYEUR  
 10-Cécile MENEGON  
 11-Daniel BOULANGER  
 12-Christian LAMOUR  
 13-François MONDOLONI  
 14-Christine PAPI  
 15-Patrick SAROUILLE

#### Suppléants :

1-Françoise PARENT  
 2-Frédéric MARCEL  
 3-Philippe KELLNER  
 4-Emmanuelle ZAREMBA  
 5-Eloïse THERESINE

### Groupe des élus de la liste « Agir ensemble pour Verneuil »

#### Titulaires :

1-Fabien LORTHIOIS  
 2-Beatrice CARELLA  
 3-Jean-Philippe PINEAU  
 4-Dominique LAVALETTE  
 5-Anne-Sophie MORIAU  
 6-Yvette SEBAN

#### Suppléants :

1-Michelle BELLINOT  
 2-Bruno CHALLIER  
 3-Jacques SANSON  
 4-Philippe COPIE  
 5-Franceline LEGRAND

## Le mode de scrutin

- Le scrutin est un scrutin de liste : les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste . Art.10
- Aucun panachage, changement de l'ordre de la liste ou autre surcharge particulière n'est autorisé ou alors équivaut à un bulletin nul . Art.10
- Le scrutin est à bulletins secrets . L'enveloppe n'est pas obligatoire . Art.10

## La répartition des mandats

- Mode de scrutin à la proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- 1 seul tour
- *Simulation élection des délégués titulaires – 2 listes en présence*
  - *Résultats :*
    - *Liste A : 20*
    - *Liste B : 6*
    - *1 bulletin nul*
  - *Détermination du quotient électoral applicable aux délégués : 26 suffrages exprimés/15 membres à élire = 1.73 . Le chiffre du quotient est utilisé sans être arrondi dans les calculs .*

*Attribution des mandats au quotient :*

- *Liste A :  $20/1.73 = 11.54$  soit 11 mandats*
- *Liste B :  $6/1.73 = 3.46$  soit 3 mandats*
- *Il reste 1 mandat à attribuer au plus fort reste*

*Attribution du 15<sup>ème</sup> mandat au plus fort reste :*

- *Liste A :  $20/(11+1) = 1.67$*
- *Liste B :  $6/(3+1) = 1.5$*

*La liste A obtient 1 mandat supplémentaire*

*Election des délégués suppléants :*

- *Détermination du quotient électoral applicable aux suppléants:  $26/5 = 5.20$  . Attribution des mandats au quotient :*
  - *Liste A :  $20/5,20 = 3.85$  soit 3 mandats*
  - *Liste B :  $6/5,20 = 1.15$  soit 1 mandat*

- *Attribution du 5<sup>ème</sup> mandat :*
  - *Liste A :  $20/(3+1) = 5$*
  - *Liste B :  $6/(1+1) = 3$*
  -

*La liste A obtient 1 mandat supplémentaire*

## Le résultat du vote

Après avoir opéré au vote à bulletins secrets et après décompte des suffrages, M. le Maire proclame les résultats :

BULLETINS NULS :	<b>0</b>
SUFFRAGES EXPRIMES :	<b>27</b>

<b>Groupe des élus de la liste « avec vous, pour l'Avenir de Verneuil »</b>	<b>: 21 suffrages</b>
<b>Groupe des élus de la liste « Agir ensemble pour Verneuil »</b>	<b>: 6 suffrages</b>

**Nombre de mandats Groupe des élus de la liste « avec vous, pour l'Avenir de Verneuil »**

<b>Titulaires :</b>	<b>12</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>4</b>

**Nombre de mandats Groupe des élus de la liste « Agir ensemble pour Verneuil »**

**Titulaires : 3**  
**Suppléants : 1**

**Sont désignés en tant que titulaires :**

**Groupe des élus de la liste « avec vous, pour l'Avenir de Verneuil »**

*1-Christian MASSAUX*  
*2-Robert LAHAYE*  
*3-Claudine LAULAGNET*  
*4-Gilbert GOSSELIN*  
*5-Marie-Line LENAIN*  
*6-Jean-Pierre VANGEERSDAELE*  
*7-Catherine MARTIN*  
*8-Ginette COCU*  
*9-Guy MONNOYEUR*  
*10-Cécile MENEGON*  
*11-Daniel BOULANGER*  
*12-Christian LAMOUR*

**Groupe des élus de la liste « Agir ensemble pour Verneuil »**

*1-Fabien LORTHIOIS*  
*2-Beatrice CARELLA*  
*3-Jean-Philippe PINEAU*

**Sont désignés en tant que suppléants :**

**Groupe des élus de la liste « avec vous, pour l'Avenir de Verneuil »**

*1-Françoise PARENT*  
*2-Frédéric MARCEL*  
*3-Philippe KELLNER*  
*4-Emmanuelle ZAREMBA*

**Groupe des élus de la liste « Agir ensemble pour Verneuil »**

*1-Michelle BELLLOT*

*Monsieur le Maire précise que les élections sénatoriales se dérouleront le 25 septembre 2011 .*

**-oOo-oOo-oOo-**

## POINT SUPPLEMENTAIRE :

### 2 – AFFAIRE ENVIRONNEMENTALE

#### 2A Etude de nuisances olfactives – Demande de subvention du F.R.E.M.E.

L'ADEME, par l'intermédiaire du Fonds Régional « Environnement, maîtrise de l'Energie » (FREME) géré par le Conseil Régional de Picardie, a mis en place un outil d'« aide à la décision » destiné notamment aux collectivités confrontées à une problématique environnementale.

« L'aide à la décision » dans son volet diagnostic permet une prise en charge maximale de 70% du montant d'une étude pour une assiette plafonnée à 50.000€.

Le Bureau d'études sélectionné pour mener l'étude de nuisances olfactives, BURGEAP, propose un coût d'intervention, pour 4 sites retenus, de 49 360€HT, soit 59 034,56€TTC.

Le montant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (INERIS) s'élève à 10 000€HT soit 11 960€TTC.

Le coût global d'intervention s'élèverait donc à **59 360 €HT, soit 70 994,56 € TTC .**

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant (sur une base TTC):

- Fonds propres	35 994,56 € soit 50,7%
- Subvention FREME	35 000,00 € soit 49,3% du total.

#### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- **Formuler une demande de subvention du FREME pour un montant de 35 000€.**
- **Autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Picardie une demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux .**

### **Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

### POINTS DIVERS

- M. PINEAU demande que soit lu en séance un courrier émanant de l'hôpital de Creil déplorant la décision d'arrêt des travaux du projet complet d'agrandissement de l'hôpital de Creil . Il est question notamment de l'abandon du projet de pôle « mère-enfant » . M. PINEAU a compris des intentions revues à la baisse que seul le rez-de-chaussée des nouveaux locaux devrait être occupé .  
M. PINEAU propose que le Conseil Municipal prenne position en défendant le service public hospitalier et en déplorant le gâchis d'argent public que l'arrêt des travaux entraînera .

- M. le Maire, rejoint par l'ensemble des conseillers, déplore l'état lamentable du service des urgences de l'hôpital de Creil, il est vrai largement détourné de sa fonction initiale .
- Compte tenu de la tenue du Conseil Communautaire prévu le 28 juin 2011, avec à l'ordre du jour la validation définitive après enquête publique du projet de SCOT, M. le Maire, M. LAHAYE proposent que le Conseil Municipal puisse être réuni de manière informelle afin d'échanger une dernière fois sur les orientations prévues dans le Document d'Orientations Générales (D.O.G.) du Schema de Cohérence Territoriale. L'assemblée n'a pas d'objection à cette proposition.

La date et l'horaire retenus sont : **le lundi 27 juin 2011 à 19h00**

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à 20 Heures .

-oOo-oOo-oOo-

La parole est ensuite donnée au public.